

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n° 2018-226 en date du 5 DECEMBRE 2018
Portant sur l'enregistrement des réunions de Conseil Communautaire**

L'an Deux Mille Dix Huit, le cinq décembre à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bellegarde En Marche, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 28/11/2018

Nombre de conseillers en exercice : 63

Présents : 58	Votants : 63	POUR : 63
Pouvoirs : 5	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 0	Exprimés : 63	

Présents : MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, PEROCHE, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A, ECHEVARNE, JOUANDEAU, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, BOUDINEAU, RAILLARD, MARTIN, LAVAUD, SAINT ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, WELZER, DEBAY, TURPINAT, PINLON, SEBENNE, BARBAUD, FERNANDEZ, SIDOUX, DECHAUD, PARROT, CHAUMETON, GIRAUD LAJOIE, GERBE

Pouvoirs : MM. ROBBY à PEROCHE, BOYER à SIMON, PERRIER F à ROULLAND, BRUNET M à SIDOUX, RICHIN à PERRIER S

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques BIGOURET

Rapporteur : Pierre DESARMENIEN, Président.

Comme demandé au Conseil Communautaire du 14 novembre dernier, il est proposé de procéder aux enregistrements des séances de Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'enregistrement des séances de Conseil Communautaire.

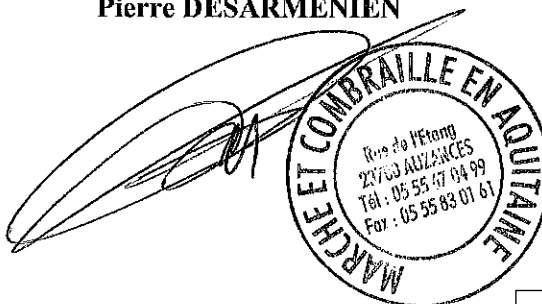
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 28 décembre 2018

Pour copie conforme, le 28 décembre 2018

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20181228-2018-226-DE
Date de télétransmission : 28/12/2018
Date de réception préfecture : 28/12/2018